

ABONNEMENT.

SAUMUR.
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 9
 Poste :
 Un an. 35 fr.
 Six mois. 18
 Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames. — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 NOVEMBRE 1884.

A LA CHAMBRE

Paris, 25 novembre.

A 3 heures 25 minutes, M. Brisson est au fauteuil de la présidence, et M. Leroy à la tribune.

Ce dernier donne lecture de son rapport qui ne contient que quelques lignes.

Dans ce document il est dit que, par 5 voix contre 2 et 4 abstentions, la commission déclare qu'il y a lieu d'occuper les provinces nord du Tonkin et d'abandonner les opérations navales.

Sous cette réserve, elle propose de voter le crédit de 43 millions réclamé par le gouvernement.

M. Clémenceau succède à M. Leroy. Il examine la question du Tonkin au point de vue diplomatique.

L'orateur se méfie des médiations, notamment de la médiation anglaise.

Il montre la France sous la main de l'Allemagne et notre politique se mouvant dans l'orbite de la politique de M. de Bismarck. Il est temps de renouer aux aventures coloniales pour permettre à notre pays de se ressaisir.

La paix, une paix honorable avec la Chine est-elle possible? — Oui! répond M. Clémenceau; elle est possible sur les bases du traité de Tien-Tsin.

M. Jules Ferry proteste de son banc en invoquant la dépêche de M. Patenôtre qu'il a communiquée hier à la Chambre.

Cette dépêche, riposte M. Clémenceau, n'est pas sérieuse. C'est un argument de tribune que vous aviez en poche depuis le 20 novembre, que vous n'avez pas communiqué à la commission et que vous aviez envoyé à Londres pour qu'il vous revint.

Vos insinuations sont outrageantes, clame furieux le président du conseil.

Je les maintiens, répond M. Clémenceau.

Examinant la question des crédits deman-

dés aujourd'hui, M. Clémenceau se demande comment cet argent sera employé.

Que faut-il faire pour réduire la Chine? A cette question M. Jules Ferry a répondu: ce que nous faisons à l'heure actuelle.

Cette déclaration est nette; à la Chambre de dire si elle veut persister dans la politique actuelle, si elle entend partager plus longtemps les responsabilités encourues par le président du conseil.

A M. Clémenceau succède M. Levavas-

seur. Celui-ci constate que le cabinet a trahi la confiance de la Chambre, c'est pourquoi il refusera un vote de confiance et se bornera à voter les crédits.

Cela revient à dire: je sais que le gouvernement fera un mauvais emploi de l'argent qu'il me réclame, cependant je le lui accorderai.

On va passer au vote sur l'ensemble du projet, lorsque M. le duc de Bisaccia monte à la tribune pour faire une déclaration.

La droite, dit-il, a toujours protesté contre l'expédition du Tonkin. Ses membres ont refusé sans cesse leur confiance au ministère, ils ont sans relâche dénoncé les fautes du gouvernement.

La discussion qui va se terminer n'a pas fait la lumière sur une situation que le pays et ses représentants ont le devoir de connaître.

Dans ces conditions, le vote des crédits serait un vote de confiance.

Si résolu que la droite soit à faire les sacrifices réclamés pour l'honneur des armes de la France, elle ne peut témoigner sa confiance envers un gouvernement inepte et imprévoyant.

M. de Douville-Maillefeu dit que ses amis et lui pensent comme M. de La Rochefoucauld.

Le vote des crédits équivaldrait à un vote de confiance.

Est-ce aussi l'avis du président du conseil?

Oui! répond M. Jules Ferry.

M. Ribot proteste contre ce qui lui paraît être une confusion; quand on veut une ré-

ponse nette, on doit nettement poser la question.

Qu'on le laisse voter les crédits pour nos marins et nos soldats sans en tirer à la dérobée un témoignage de confiance. Il votera les crédits et refusera un vote de confiance.

Quand on n'a pas confiance dans un gouvernement, répond avec raison M. de Douville-Maillefeu, on ne lui confie pas le bourse du pays.

M. Granel dit qu'un débat aussi solennel ne peut se terminer par un équivoque.

Il faut qu'il soit bien entendu que le vote des crédits ne préjugera en rien le vote qui pourra être émis sur la question de confiance.

M. Ferry garde le silence.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet de loi.

Le projet est adopté par 364 voix contre 166.

Il y a une multitude d'ordres du jour; tous contiennent un blâme à l'exception d'un seul qui renferme un témoignage de confiance très-modeste.

Il y a une demande d'ordre du jour pur et simple.

M. Jules Ferry déclare qu'il ne peut accepter l'ordre du jour pur et simple. Il se rallie à l'ordre du jour présenté par M. Sadi Carnot.

M. Lockroy constate que dans cet ordre du jour le mot confiance n'est pas écrit; au nom de l'extrême gauche, il annonce que ses amis et lui voteront l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 304 voix contre 233.

Par 307 voix contre 107 la priorité est accordée à l'ordre Sadi Carnot-Spuler.

Le vote sur cet ordre du jour est remis au lendemain.

Tous les ministériels ont voté pour l'ajournement.

Depuis quelques jours, le préfet de police multiplie ses visites au ministre de l'intérieur et au président du conseil.

Avant-hier, le directeur de la sûreté générale et le préfet de police, réunis dans le cabinet de M. Waldeck-Rousseau, ont eu une entrevue extrêmement longue, et après eux le ministre de la justice est revenu à son tour conférer avec son collègue de l'intérieur.

On croit que d'ici peu de jours il y aura bien certainement du nouveau.

On lit dans la Gazette de France :

« Nous sortons de la Cour de cassation où M. Cazot, de triste mémoire, vient d'être remplacé par M. Barbier, l'homme du tribunal des conflits.

» L'un vaut l'autre. Entre le remplaçant et le remplacé, nous n'avons pas à prendre parti.

» Ce qu'il y a de certain, c'est que les adieux au citoyen Cazot ont été plus que tièdes.

» La retraite de l'un amène l'avancement de l'autre; la conscience de M. Barbier a été assez longtemps sacrifiée à la République pour qu'il en tire profit. »

DRAME AU PALAIS DE JUSTICE.

Un drame sanglant s'est produit hier, vers midi, à Paris, en plein Palais de Justice.

On se souvient qu'à la suite de diffamation publique de la part d'un M. Morin, agent d'affaires, M^{me} Clovis Hugues, femme du député de Marseille, le fit condamner en police correctionnelle à deux ans de prison.

Depuis, l'affaire traîna d'appel en appel. Hier matin encore, le procès revenait devant la chambre des appels correctionnels. Ce qui porta l'exaspération de M^{me} Clovis Hugues à son comble, ce fut de voir les juges accorder un nouveau délai au condamné.

Un peu avant midi, à l'issue de la séance des appels correctionnels, M^{me} Clovis Hu-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE II
 LE CRIME.

— Sois bien mon raisonnement, disait le gendarme Ravelle au gendarme Pennegat, le matin du 9 juillet 1884: le brigadier est parti du côté de Durtal avec les camarades, et nous sommes chargés de fouiller les bois de Daumeray. Nous ne devons pas nous écarter de la forêt.

— J'aimerais mieux aller en plaine, dit Pennegat, nous ne trouverons rien dans ces taillis, et les braconniers nous échapperont encore.

— Tu n'as pas saisi les ordres, Pennegat. Sommes-nous chargés de fouiller les bois?

— Oui, mais...

— Pourquoi nous discuter les ordres du brigadier?

— Non, mais...

— Et n'est-ce pas à moi, comme au plus ancien, que le brigadier a confié la direction du mouvement pour Daumeray?

— Oui, mais...

— Eh bien, cela doit te suffire, mon brave Pennegat. Si les braconniers sont dans les bois, nous les trouverons; s'ils n'y sont pas, nous ne les trouverons pas, et je ferai mon rapport. Est-ce clair?

— C'est très-clair, répondit Pennegat, convaincu enfin par l'évidence.

Et les deux gendarmes prirent le chemin de la forêt.

Il faisait extrêmement chaud. Le soleil dardait ses rayons sur les champs de blés mûrs que les paysans coupaient et mettaient en gerbe. C'était le dimanche après la Saint-Jean. De gaies chansons se faisaient entendre derrière chaque haie; les ramiers et les tourterelles reucoulaient dans les grands chênes, à l'ombre des feuilles.

Après une heure de marche, le gendarme Pennegat sentit qu'il avait soif et communiqua sa pensée à son ami Ravelle:

— Eh bien, soit, dit celui-ci, je ne puis méconnaître qu'il fait chaud, ni te refuser la satisfaction que tu réclames, Pennegat. Nous ferons une halte avant d'entrer dans la forêt, à l'auberge de Vilaime.

— Ce petit cabaret isolé, sur le bord de la route?

— Précisément. C'est le rendez-vous des bra-

conniers. Peut-être trouverons-nous quelque piste. Un quart d'heure après, les deux braves entraient à l'auberge de Vilaime et prenaient une

demie bouteille de vin, qu'ils arrosaient d'eau fraîche, car ils voulaient donner le bon exemple, et garder leurs forces pour la rude journée qu'ils avaient faite.

— Vous allez en forêt, messieurs? demanda Nathalie, la servante, qui n'était pas fâchée de faire causer un peu les gendarmes.

— Non pas, répondit Ravelle en jetant un coup d'œil à Pennegat, nous allons en plaine.

Mais le coup d'œil avait été saisi par la servante, habituée aux ruses peu variées de la gendarmerie.

— Il fera chaud sous les taillis, dit-elle.

— Puisque je vous dis que nous allons dans les champs, reprit Ravelle avec impatience. Il n'y a pas de taillis dans les champs.

— C'est juste, répéta Pennegat; on n'a jamais vu des champs dans les taillis, c'est-à-dire, non, des taillis dans les champs?

— Si c'est pour chercher des braconniers, dit Nathalie, vous n'en trouverez guère en plaine, à cette heure-ci.

— Vous n'avez pas besoin de nous faire la leçon, dit Ravelle, nous les trouverons bien où ils sont.

Nathalie ne répondit rien, et continua son travail: la bouteille vidée, les gendarmes en payèrent le prix et revinrent par la route de Durtal pour dépister la servante.

— Attends-moi en plaine, ma belle fille, disait en riant Pennegat; tu m'attendras longtemps!

Et se jetant dans un chemin de traverse, il se dissimula avec Ravelle derrière les buissons. Ils retournaient ainsi dans les bois par un brusque détour.

De son grenier, Nathalie suivait tous leurs mouvements:

— Ils vont décidément en forêt, pensait-elle. Il n'y a pas de danger. Il est inutile de donner le coup de trompe.

C'était le procédé dont usaient les braconniers pour se prévenir entre eux: ils avaient beaucoup d'amis, de divers côtés, qui récoltaient leur gibier et partageaient leurs bénéfices sur la vente. Quand la trompe sonnait d'une certaine façon, ils se cachaient et attendaient que le danger fût passé.

C'est pourquoi les battues des gendarmes et des gardes étaient toujours infructueuses. Et il n'y avait nul moyen d'éviter la sonnerie de ces trompes, car elles servaient aussi, à certaines heures, pour rappeler les bestiaux. Mais alors c'était un autre son, un son prolongé, que les braconniers distinguaient facilement du premier.

Vers onze heures, Ravelle et Pennegat entrèrent en forêt. Ils parcoururent consciencieusement tous les sentiers connus, battirent les buissons, pénétrèrent dans les taillis, se cachèrent quelque temps dans les broussailles, imitèrent le cri de certains animaux, usèrent enfin de toutes les ruses habituelles. Tout fut inutile.

gues, donnant le bras à M. Gatineau, député de Dreux, descendait les marches qui aboutissent à la salle des Pas-Perdus, quand elle aperçut M. Morin.

Aussitôt, et sans quitter le bras de son cavalier, elle tira de sa poche un revolver et fit feu cinq fois de suite sur son ennemi, qui tomba la face contre terre, en ensanglantant les dalles de marbre.

Trois balles lui ont percé le crâne, une balle a traversé le cou, la cinquième balle est allée frapper le mur.

Le gardien de la paix, chargé de la police de l'audience de la cour d'assises, qui se trouvait au pied de l'escalier d'honneur, s'est précipité sur M. Huges au moment où M. Clovis Huges, se précipitant vers sa femme, lui disait : « Viens ici, ma petite femme, que je t'embrasse ; tu as bien fait. Tu t'es conduite comme une noble femme. » On a immédiatement arrêté M. et M^{me} Clovis Huges. Ce dernier a été mis en liberté provisoire, en raison de l'immunité parlementaire.

Nous apprenons d'autre part que M^{me} Clovis Huges recevait depuis plusieurs jours des cartes postales et télégraphiques ouvertes contenant des injures à son adresse et celle de son mari.

Le malheureux Morin, transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu, est, disent les médecins, dans un état désespéré.

Une grande émotion règne au barreau. La conduite de M^{me} Gatineau y est surtout très-sévèrement appréciée ; et un certain nombre d'avocats encore républicains expriment tout haut, et dans les termes les plus amers, le dégoût que leur inspire un régime qui a conduit nos mœurs publiques à un tel degré de barbarie.

M. de Cassagnac a prévenu le ministre de l'intérieur qu'il l'interpellerait et lui demanderait quelles sont les mesures que compte prendre le gouvernement pour mettre fin à l'état de choses créé par ces agences dites de renseignements.

LES MANIFESTANTS DE DIMANCHE EN CORRECTIONNELLE.

La presse radicale et socialiste donne le compte rendu des jugements rendus en police correctionnelle contre les ouvriers arrêtés à la suite de la collision de dimanche.

Nous empruntons le compte rendu suivant au *Cri du Peuple* :

« Quelques-uns des citoyens arrêtés dimanche ont comparu hier devant la 9^e chambre, présidée par le président Feuilloley.

Ils sont prévenus d'outrages et de rébellion aux agents, de violences et voies de fait et de port d'armes prohibées.

Le citoyen Piéron, typographe, se défend très-bien.

D. — Vous avez dit : « Sergot, il faut que je l'embroche ! » en brandissant une canne à épée.

R. — C'est une erreur absolue. On m'a arrêté contre tout droit. L'agent qui m'a le

premier mis la main au collet et qui prétend mensongèrement que je l'ai menacé de l'embrocher en excitant la foule, m'a roué de coups de pied.

Au poste, j'ai été même obligé d'en appeler au commissaire de police pour ne pas être, comme on dit, passé à tabac. On m'a traité de sale coquin, de crapule. On s'est servi des termes les plus injurieux et que je ne veux pas répéter. Je n'ai tenu aucun des propos qu'on m'impute. J'ai dit simplement : On cherche une échauffourée pour frapper le parti anarchiste, mais cela ne fera pas vivre le ministère une minute de plus... et cela est vrai, car...

Le président. — Vous n'êtes pas ici pour faire de la politique.

Le prévenu. — Je me défends. En résumé, Piéron nie formellement tous les faits relevés à sa charge, et donne le démenti le plus catégorique aux dépositions de trois agents qui prétendent sans beaucoup d'assurance l'avoir vu, la canne à épée à la main, menacer leur collègue et exciter la foule, en disant : « On emmène nos frères, il faut les délivrer ! »

Le tribunal écarte le délit de rébellion comme insuffisamment établi, et condamne Piéron, pour outrages aux agents et port d'arme prohibée, à deux mois de prison et 16 francs d'amende ! (Murmures.)

Siegel et Gauthier sont prévenus d'avoir ramassé des pierres et de les avoir jetées sur les agents.

Ils soutiennent avoir simplement ramassé un pavé en bois chacun, mais ils nient l'avoir lancé.

Les agents maintiennent avoir été frappés.

Siegel se voit infliger, malgré ses protestations, quatre mois de prison et deux ans de surveillance ! Un garde est obligé de l'arracher du banc des prévenus pour le faire sortir.

Gauthier est condamné à quinze jours de prison.

Souriceau aurait crié : « A bas les sergots ! A bas la rousse ! » Huit jours de prison !

Balthazar aurait dit : « Tapons sur les sergots ! » Il nie énergiquement. Dix jours de prison !

Emile Alhinc, voyant emmener des camarades, aurait dit : « Il faut casser la gueule aux sergots ! » Dénégations très-énergiques. Huit jours de prison !

Enfin, le tribunal condamne Darsonville, pour prétendus outrages, à huit jours de prison ; Chantraudie à 25 fr. d'amende pour port d'arme prohibée (canne plombée). Degrette, défendu avec conviction par M^{me} Bouchage, à vingt jours de prison pour avoir, prétendu l'acossation, lancé en pleine poitrine une pierre à un agent et l'avoir renversé.

Les deux derniers citoyens arrêtés dans la bagarre, Balin et Simon, sont l'objet d'une instruction spéciale.

Quant à notre ami Mercier, il sera jugé vendredi. M^{me} Millerand a bien voulu se charger de sa défense.

Toutes ces condamnations exorbitantes ont été prononcées sans autre témoignage que celui des agents — de ceux qui ont cogné et maltraité les passants inoffensifs ! »

Sous ce titre, « Les dernières journées de la condamnée », la Bataille apprécie la décision des juges :

« La condamnée, c'est la société. Dimanche, l'échauffourée a failli devenir émeute. Au prochain meeting, l'émeute pourrait bien s'appeler révolution. On s'était contenté de bousculer les « meurts-de-faim » aux Invalides et à la Bourse, mais, cette fois, on a levé le sabre sur eux ; on les a chargés à l'arme blanche. Le premier mouvement a été le peur. Nous avons fui devant l'éclair bleuâtre de l'acier hors du fourreau, mais nous en avons emporté le reflet dans nos prunelles, et à ce reflet nous cherchons à nous habituer, afin de ne pas cligner des yeux le coup prochain. Fais ton œuvre, ô police ! Les violences servent notre cause. Elles prouvent, mieux que les discours les plus enflammés, que, seule, la force peut donner la victoire, et que, pour accomplir la révolution, il n'y a que le fait, toujours le fait !

« C'est de cette vérité qu'étaient pénétrés les quatre mille misérables assemblés rue Lévis, et c'est cette vérité qu'ils ont décrétée en votant par acclamation la résolution du citoyen Druelle.

« Le sieur Feuilloley, dit en terminant la feuille anarchiste, a bien gagné sa journée hier. Il a distribué quelques mois de prison, quelques injures, et s'est retiré avec la conscience tranquille. Ce farbin a rempli le sale rôle dont on l'a chargé. Vaut-il la peine qu'on s'arrête plus longtemps à sa déplorable personnalité ? Ceux qui ont intérêt à le faire sauront bien le retrouver.

« Au revoir donc, monsieur le fournisseur des chiourmes. »

AFFAIRES DE CHINE.

LES OPÉRATIONS A FORMOSE. — On télégraphie de Hong-Kong au *Times*, le 25 novembre, que l'amiral Lespès est arrivé dans ce port venant de sa croisière au large de Tamsui.

Les opérations à Formose en sont toujours au même point par suite de la force de la moisson.

A Kelung, les pluies sont continues. On télégraphie au même journal de Shanghai, 26 novembre :

« L'action française force le gouvernement chinois à rouvrir entièrement la question du Tonkin et à demander la médiation de l'Angleterre.

« Le correspondant de Pékin télégraphie que l'action diplomatique de la légation anglaise est nulle.

« Le Tsung-Li-Yamen a pris la décision de rejeter la convention du 11 mai.

« Il ne l'accepte plus comme base des négociations et prétend rouvrir la question tout entière. »

PREPARATIFS DES CHINOIS. — Le *Times* reçoit, de son correspondant à Fou-Tcheou, une lettre datée du 4 novembre, ainsi conçue :

« Le gouvernement chinois vient de notifier aux étrangers que des torpilles avaient été placées en travers de la passe de Kimpai et qu'il ne reste de libre qu'une longueur de 400 pieds, espace juste assez grand pour laisser passer un vapeur.

« Les troupes chinoises sont continuellement exercées et ont été passées en revue par le vice-roi.

« Plusieurs milliers de soldats bien armés sont réunis à Fou-Tcheou, qui est devenu un grand centre militaire.

« Un officier chinois, précédemment commandant d'une canonnière, a été envoyé à Hong-Kong et dans les ports voisins pour demander l'aide de plongeurs, afin de pouvoir rechercher les canons qui ont été engloutis dans l'engagement du 23 août, dans la rivière Min. Des épaves dérivent tous les jours dans le port de Fou-Tcheou. Les étrangers sont rigoureusement exclus de l'arsenal. Les Chinois prétendent que l'arsenal se trouve maintenant en bon état ; nous croyons ce dire impossible, le matériel et les outils ayant été trop endommagés par le bombardement. Les navires anglais et américains sont toujours mouillés dans le port pour protéger les étrangers. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 novembre.
Il n'y a plus aujourd'hui de bien grands mouvements à signaler sur l'ensemble du marché. Les va-

leurs sont cependant soutenues. Les rentes sont un peu plus faibles : le 3 0/0 à 78.87 1/2, l'amortissable à 80.30, le 4 1/2 à 108.62 1/2.

La Banque de France reste à 5,200. Dans son bilan publié aujourd'hui, les bénéfices de la semaine s'élèvent à

L'action du Crédit Foncier est demandée à 1,305. Les obligations des différents types offrent un marché suivi.

La Banque de Paris se traite à 722.50, la Banque d'Escompte à 522.50, la Société Générale à 452.50, le Crédit Industriel et Commercial à 672.50.

Le journal *la Cote de la Bourse et de la Banque*, organe très-répandu, consacre un long article (intitulé *Une grave nouvelle*) à la situation du Crédit Lyonnais et de la Foncière Lyonnaise sur le littoral méditerranéen.

En voici les conclusions :

« En définitive, la Foncière Lyonnaise se trouve en présence d'un fait positif : l'arrêt des deux cours dont nous avons parlé en commençant (cours de Turin et de Casale) et auquel elle devra se soumettre.
« Elle a déjà été assignée par les nouveaux propriétaires des terrains, sur lesquels elle a construit le Casino et une multitude d'hôtels et de demeures luxueuses, pour avoir à tout démolir et à remettre entièrement les choses en leur état primitif.
« C'est, en somme, pour la Foncière Lyonnaise une perte sèche de 15 à 20 millions, qu'elle a inconsiderablement engagés dans cette aventure. »

Les Chemins de fer français s'inscrivent : le Nord à 1,652.50, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,317.50, le Midi à 1,170, l'Est à 775, l'Ouest à 822.50.

Chronique militaire.

M. le général de division Bézias, commandant la 48^e division d'infanterie, à Angers, est nommé inspecteur général de l'Ecole de tir établie au camp du Ruchard (9^e corps) en 1884-1885.

Avant-hier a été signée une promotion de lieutenants. Les nominations des généraux auront lieu à la fin de décembre ; elles seront suivies de nominations dans les divers grades ; la promotion de capitaines sera importante.

Par décision du ministre de la guerre du 24 de ce mois, M. Wetge a été désigné pour remplir les fonctions de chef de musique dans la légion de la garde républicaine, en remplacement de M. Sellenick. On se rappelle que M. Wetge était chef de musique du 4^e régiment du génie et que c'est à la suite d'un concours qu'il fut nommé successeur de M. Sellenick.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

FORMATION D'UNE SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE A SAUMUR.

On annonce la formation, en notre ville, d'une société philharmonique.

L'initiative de cette création est due, paraît-il, à M. Berthelot.

Les principaux éléments de l'orchestre sont en partie constitués. On espère que d'ici peu les vides qui subsistent seront remplis et que la constitution définitive de la société lui permettra de commencer les répétitions et de se faire entendre dans les premiers mois de l'année 1885, dans un ou deux concerts populaires qui seront donnés au théâtre.

Il y aura dimanche une première réunion préparatoire.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique Municipale de Saumur donnera sa première soirée *Mercredi* prochain 3 décembre, à 8 heures, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Ouverture de *Tancrède*, par la Musique Municipale.
2. *Tremolo*, fantaisie pour flûte, par M. GORIN.
3. *Mignon*, par M^{me} RITA LELONG.
4. *Un Monsieur très-pressé* (A. des Roseaux), par M. MARLIAC.
5. *Emira*, fantaisie, par la Musique Municipale.
6. *Hommage à Toulouse*, fantaisie de Demersmann, pour flûte, par M. GORIN.
7. *Colinette*, de Rupès, par M^{me} RITA LELONG.
8. *Chanson Espagnole*, par M^{me} RITA LELONG.
9. *J'm'a r'fusé son parapluie* (lamentation), par M. MARLIAC.
10. *Faust*, grande valse de Gounod, par la Musique Municipale.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Il n'y avait personne dans les bois.

Ils passèrent à deux pas de la maison de Rouget et aperçurent Louise qui promenait au soleil son second fils. Elle avait les yeux rouges et les traits fatigués.

— Tiens, dit Ravelle, voici la femme de Rouget, le braconnier. Où est son mari ?

— Dans les champs, sans doute, reprit Pennégat.

— Ou dans les bois, dit Ravelle, plus défiant que son camarade ; cherchons bien par ici.

Et les deux amis reprirent leurs recherches et ne laissèrent pas un buisson sans le fouiller.

Vers deux heures, Pennégat était épuisé de chaleur et de fatigue, son front était couvert de sueur.

— Nous ne trouverons rien, dit-il timidement à Ravelle ; si nous sortions des bois pour revenir en plaine ?

Mais Ravelle était aussi plus énergique que son ami :
— Nous avons encore un bois à fouiller, dit-il, celui de l'Abbaye, près de Daumeray. Remplissons notre mission jusqu'à la fin.

Pennégat ne fit aucune observation, et les deux vaillants défenseurs de la propriété individuelle se rapprochèrent de la lisière. Le bois de l'Abbaye était un jeune taillis planté à l'autre extrémité de la forêt et formant sa limite.

Ils y parvinrent vers trois heures, et Pennégat, n'en pouvant plus, salua mentalement le clocher de Daumeray, qu'on apercevait à quatre ou cinquante mètres.

— Encore une demi-heure de marche à travers bois, pensait-il, nous reprendrons le chemin de Durtal. Mais j'espère bien que nous nous arrêterons un instant à Daumeray. Ravelle doit avoir soif comme moi. C'est un beau métier que le nôtre, mais difficile, comme dit la chanson.

Pendant qu'il réfléchissait ainsi, un coup de feu retentit à une faible distance. La fatigue fut aussitôt oubliée.

— Attention, dit Ravelle, en voilà un !

Et se courbant derrière les haies, les deux amis se précipitèrent dans la direction du coup de fusil. En quelques secondes, ils furent à la lisière du taillis.

— C'est ici qu'il se cache, dit tout bas Ravelle Pennégat. Tu ne connais pas le bois : mets-toi là pour lui couper la retraite ; moi, je vais en avant.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Plus la femme est légère plus elle pèse à son mari.

(Maxime chinoise.)

Je lis au front de ceux que le luxe environne
Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

gues, donnant le bras à M. Gatineau, député de Dreux, descendait les marches qui aboutissent à la salle des Pas-Perdus, quand elle aperçut M. Morin.

Aussitôt, et sans quitter le bras de son cavalier, elle tira de sa poche un revolver et fit feu cinq fois de suite sur son ennemi, qui tomba la face contre terre, en ensanglantant les dalles de marbre.

Trois balles lui ont percé le crâne, une balle a traversé le cou, la cinquième balle est allée frapper le mur.

Le gardien de la paix, chargé de la police de l'audience de la cour d'assises, qui se trouvait au pied de l'escalier d'honneur, s'est précipité sur M^{me} Hugues au moment où M. Clovis Hugues, se précipitant vers sa femme, lui disait : « Viens ici, ma petite femme, que je t'embrasse ; tu as bien fait. Tu t'es conduite comme une noble femme. » On a immédiatement arrêté M. et M^{me} Clovis Hugues. Ce dernier a été mis en liberté provisoire, en raison de l'immunité parlementaire.

Nous apprenons d'autre part que M^{me} Clovis Hugues recevait depuis plusieurs jours des cartes postales et télégraphiques ouvertes contenant des injures à son adresse et celle de son mari.

Le malheureux Morin, transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu, est, disent les médecins, dans un état désespéré.

Une grande émotion règne au barreau.

La conduite de M^e Gatineau y est surtout très-sévèrement appréciée ; et un certain nombre d'avocats encore républicains expriment tout haut, et dans les termes les plus amers, le dégoût que leur inspire un régime qui a conduit nos mœurs publiques à un tel degré de barbarie.

M. de Cassagnac a prévenu le ministre de l'intérieur qu'il l'interpellerait et lui demanderait quelles sont les mesures que compte prendre le gouvernement pour mettre fin à l'état de choses créé par ces agences dites de renseignements.

LES MANIFESTANTS DE DIMANCHE EN CORRECTIONNELLE.

La presse radicale et socialiste donne le compte rendu des jugements rendus en police correctionnelle contre les ouvriers arrêtés à la suite de la collision de dimanche.

Nous empruntons le compte rendu suivant au *Cri du Peuple* :

« Quelques-uns des citoyens arrêtés dimanche ont comparu hier devant la 9^e chambre, présidée par le président Feuilloley.

Ils sont prévenus d'outrages et de rébellion aux agents, de violences et voies de fait et de port d'armes prohibées.

Le citoyen Piéron, typographe, se défend très-bien.

D. — Vous avez dit : « Sergot, il faut que je t'embroche ! » en brandissant une canne à épée.

R. — C'est une erreur absolue. On m'a arrêté contre tout droit. L'agent qui m'a le

premier mis la main au collet et qui prétend m'embrocher en excitant la foule, m'a roué de coups de pied.

Au poste, j'ai été même obligé d'en appeler au commissaire de police pour ne pas être, comme on dit, passé à tabac. On m'a traité de salle coquin, de crapule. On s'est servi des termes les plus injurieux et que je ne veux pas répéter. Je n'ai tenu aucun des propos qu'on m'impute. J'ai dit simplement : On cherche une échafaudée pour frapper le parti anarchiste, mais cela ne fera pas vivre le ministère une minute de plus... et cela est vrai, car...

Le président. — Vous n'êtes pas ici pour faire de la politique.

Le prévenu. — Je me défends.

En résumé, Piéron nie formellement tous les faits relevés à sa charge, et donne le démenti le plus catégorique aux dépositions de trois agents qui prétendent sans beaucoup d'assurance l'avoir vu, la canne à épée à la main, menacer leur collègue et exciter la foule, en disant : « On emmène nos frères, il faut les délivrer ! »

Le tribunal écarte le délit de rébellion comme insuffisamment établi, et condamne Piéron, pour outrages aux agents et port d'arme prohibée, à deux mois de prison et 16 francs d'amende ! (Murmures.)

Siegel et Gauthier sont prévenus d'avoir ramassé des pierres et de les avoir jetées sur les agents.

Ils soutiennent avoir simplement ramassé un pavé en bois chacun, mais ils nient l'avoir lancé.

Les agents maintiennent avoir été frappés.

Siegel se voit infliger, malgré ses protestations, quatre mois de prison et deux ans de surveillance. Un garde est obligé de l'arracher du banc des prévenus pour le faire sortir.

Gauthier est condamné à quinze jours de prison.

Souriceau aurait crié : « A bas les sergots ! A bas la rousse ! » Huit jours de prison !

Balthazar aurait dit : « Tapons sur les sergots ! » Il nie énergiquement. Dix jours de prison !

Emile Alhinc, voyant emmener des camarades, aurait dit : « Il faut casser la gueule aux sergots ! » Dénégations très-énergiques. Huit jours de prison !

Enfin, le tribunal condamne Darsonville, pour prétendus outrages, à huit jours de prison, Chantraudie à 25 fr. d'amende pour port d'arme prohibée (canne plombée). Degrette, défendu avec conviction par M^e Bouchage, à vingt jours de prison pour avoir, prétend l'accusation, lancé en pleine poitrine une pierre à un agent et l'avoir renversé.

Les deux derniers citoyens arrêtés dans la bagarre, Balin et Simon, sont l'objet d'une instruction spéciale.

Quant à notre ami Mercier, il sera jugé vendredi. M^e Millerand a bien voulu se charger de sa défense.

Toutes ces condamnations exorbitantes ont été prononcées sans autre témoignage que celui des agents — de ceux qui ont cogné et maltraité les passants inoffensifs ! »

Ils y parvinrent vers trois heures, et Pennegat, n'en pouvant plus, salua mentalement le clocher de Daumeray, qu'on apercevait à quatre ou cinq cents mètres.

— Encore une demi-heure de marche à travers bois, pensait-il, nous reprendrons le chemin de Durtal. Mais j'espère bien que nous nous arrêterons un instant à Daumeray. Ravelle doit avoir soif comme moi. C'est un beau métier que le nôtre, mais difficile, comme dit la chanson.

Pendant qu'il réfléchissait ainsi, un coup de feu retentit à une faible distance. La fatigue fut aussitôt oubliée.

— Attention, dit Ravelle, en voilà un ! Et se courbant derrière les baies, les deux amis se précipitèrent dans la direction du coup de fusil. En quelques secondes, ils furent à la lisière du taillis.

— C'est ici qu'il se cache, dit tout bas Ravelle Pennegat. Tu ne connais pas le bois ; mets-toi là pour lui couper la retraite ; moi, je vais en avant.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

Plus la femme est légère plus elle pèse à son mari. (Maxime chinoise.)

Je lis au front de ceux que le luxe environne Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

Sous ce titre, « Les dernières journées de la condamnée », la *Bataille* apprécie la décision des juges :

« La condamnée, c'est la société. Dimanche, l'échafaudée a failli devenir émeute. Au prochain meeting, l'émeute pourrait bien s'appeler révolution. On s'était contenté de bousculer les « meurtis-de-faim » aux Invalides et à la Bourse, mais, cette fois, on a levé le sabre sur eux ; on les a chargés à l'arme blanche. Le premier mouvement a été le peur. Nous avons fui devant l'éclair bleuâtre de l'acier hors du fourreau, mais nous en avons emporté le reflet dans nos prunelles, et à ce reflet nous cherchons à nous habituer, afin de ne pas cligner des yeux le coup prochain. Fais ton œuvre, ô police ! les violences servent notre cause. Elles prouvent, mieux que les discours les plus enflammés, que, seule, la force peut donner la victoire, et que, pour accomplir la révolution, il n'y a que le fait, toujours le fait !

« C'est de cette vérité qu'étaient pénétrés les quatre mille misérables assemblés rue Lévis, et c'est cette vérité qu'ils ont décrétée en votant par acclamation la résolution du citoyen Druelle.

« Le sieur Feuilloley, dit en terminant la feuille anarchiste, a bien gagné sa journée hier. Il a distribué quelques mois de prison, quelques injures, et s'est retiré avec la conscience tranquille. Ce labyrinthe a rempli le rôle dont on l'a chargé. Vaut-il la peine qu'on s'arrête plus longtemps à sa déplorable personnalité ? Ceux qui ont intérêt à le faire sauront bien le retrouver.

« Au revoir donc, monsieur le fournisseur des chiourmes. »

AFFAIRES DE CHINE.

LES OPÉRATIONS A FORMOSE. — On télégraphie de Hong-Kong au *Times*, le 23 novembre, que l'amiral Lespès est arrivé dans ce port venant de sa croisière au large de Tamsui.

Les opérations à Formose en sont toujours au même point par suite de la force de la moisson.

A Kelung, les pluies sont continuelles.

On télégraphie au même journal de Shanghai, 26 novembre :

« L'action française force le gouvernement chinois à rouvrir entièrement la question du Tounkin et à demander la médiation de l'Angleterre.

« Le correspondant de Pékin télégraphie que l'action diplomatique de la légation anglaise est nulle.

« Le Tsung-Li-Yamen a pris la décision de rejeter la convention du 4 mai.

« Il ne l'accepte plus comme base des négociations et prétend rouvrir la question tout entière. »

PRÉPARATIFS DES CHINOIS. — Le *Times* reçoit, de son correspondant à Fou-Tcheou, une lettre datée du 4 novembre, ainsi conçue :

« Le gouvernement chinois vient de notifier aux étrangers que des torpilles avaient été placées en travers de la passe de Kimpai et qu'il ne reste de libre qu'une longueur de 400 pieds, espace juste assez grand pour laisser passer un vapeur.

« Les troupes chinoises sont continuellement exercées et ont été passées en revue par le vice-roi.

« Plusieurs milliers de soldats bien armés sont réunis à Fou-Tcheou, qui est devenu un grand centre militaire.

« Un officier chinois, précédemment commandant d'une canonnière, a été envoyé à Hong-Kong et dans les ports voisins pour demander l'aide de plongeurs, afin de pouvoir rechercher les canons qui ont été engloutis dans l'engagement du 23 août, dans la rivière Min. Des épaves dérivent tous les jours dans le port de Fou-Tcheou. Les étrangers sont rigoureusement exclus de l'arsenal. Les Chinois prétendent que l'arsenal se trouve maintenant en bon état ; nous croyons ce dire impossible, le matériel et les outils ayant été trop endommagés par le bombardement. Les navires anglais et américains sont toujours mouillés dans le port pour protéger les étrangers. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 novembre. Il n'y a plus aujourd'hui de bien grands mouvements à signaler sur l'ensemble du marché. Les va-

leurs sont cependant soutenues. Les rentes sont un peu plus faibles : le 3 0/0 à 78.87 1/2, l'amortissable à 80.30, le 4 1/2 à 108.62 1/2.

La Banque de France reste à 5,200. Dans son bilan publié aujourd'hui, les bénéfices de la semaine s'élevaient à

L'action du Crédit Foncier est demandée à 1,305, ché suivi.

La Banque de Paris se traite à 722.50, la Banque d'Escompte à 522.50, la Société Générale à 452.50, le Crédit Industriel et Commercial à 672.50.

Le journal *la Cote de la Bourse et de la Banque*, organe très-répandu, consacre un long article (intitulé Une grave nouvelle) à la situation du Crédit Lyonnais et de la Foncière Lyonnaise sur le littoral méditerranéen.

En voici les conclusions :

« En définitive, la Foncière Lyonnaise se trouve en présence d'un fait positif : l'arrêt des deux cours dont nous avons parlé en commençant (cours de Turin et de Casale) et auquel elle devra se soumettre.

« Elle a déjà été assignée par les nouveaux propriétaires des terrains, sur lesquels elle a construit le Casino et une multitude d'hôtels et de demeures luxueuses, pour avoir à tout démolir et à remettre entièrement les choses en leur état primitif.

« C'est, en somme, pour la Foncière Lyonnaise une perte sèche de 15 à 20 millions, qu'elle a inconsidérément engagés dans cette aventure. »

Les Chemins de fer français s'inscrivent : le Nord à 1,652.50, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,317.50, le Midi à 1,170, l'Est à 775, l'Ouest à 822.50.

Chronique militaire.

M. le général de division Béziat, commandant la 48^e division d'infanterie, à Angers, est nommé inspecteur général de l'Ecole de tir établie au camp du Ruchard (9^e corps) en 1884-1885.

Avant-hier a été signée une promotion de lieutenants. Les nominations des généraux auront lieu à la fin de décembre ; elles seront suivies de nominations dans les divers grades ; la promotion de capitaines sera importante.

Par décision du ministre de la guerre du 24 de ce mois, M. Wetge a été désigné pour remplir les fonctions de chef de musique dans la légion de la garde républicaine, en remplacement de M. Sellenick. On se rappelle que M. Wetge était chef de musique du 4^e régiment du génie et que c'est à la suite d'un concours qu'il fut nommé successeur de M. Sellenick.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

FORMATION D'UNE SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE A SAUMUR.

On annonce la formation, en notre ville, d'une société philharmonique.

L'initiative de cette création est due, paraît-il, à M. Berthelot.

Les principaux éléments de l'orchestre sont en partie constitués. On espère que d'ici peu les vides qui subsistent seront remplis et que la constitution définitive de la société lui permettra de commencer les répétitions et de se faire entendre dans les premiers mois de l'année 1885, dans un ou deux concerts populaires qui seront donnés au théâtre.

Il y aura dimanche une première réunion préparatoire.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique Municipale de Saumur donnera sa première soirée Mercredi prochain 3 décembre, à 8 heures, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Ouverture de *Tancredi*, par la Musique Municipale.
2. *Tremolo*, fantaisie pour flûte, par M. GORIN.
3. *Mignon*, par M^{me} RITA LELONG.
4. *Un Monsieur très-pressé* (A. des Roseaux), par M. MARLIAC.
5. *Emira*, fantaisie, par la Musique Municipale.
6. *Hommage à Tulou*, fantaisie de Demersmann, pour flûte, par M. GORIN.
7. *Colinette*, de Rupès, par M^{me} RITA LELONG.
8. *Chanson Espagnole*, par M^{me} RITA LELONG.
9. *M'a r'fusé son parapluie* (lamentation), par M. MARLIAC.
10. *Faust*, grande valse de Gounod, par la Musique Municipale.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Le dimanche 30 novembre 1884, à 1 heure après midi
A Saumur, rue Notre-Dame, n° 41,
Au domicile de M^{me} veuve JACOB,

**DES MEUBLES
ET OBJETS MOBILIERS**
Ci-après désignés.

Il sera vendu :
Batterie de cuisine, vaisselle, verrierie, grande cage à perroquet ;
Commode bois de rose en marqueterie, style Louis XVI, armoire en noyer, chaises en noyer, tables rondes en noyer, table de nuit et buffet à deux corps ;
Bois de lit, couvertures, matelas, traversins, oreillers, draps, nappes, serviettes, torchons, couvre-pieds et rideaux ;
Un beau tour bien monté et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(904)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-exécution,
Le samedi 29 novembre 1884, à une heure après midi,
A Saumur, quai de Limoges, n° 57,
DES OBJETS
Ci-après désignés.

30 douzaines de couverts ruolz, 16 louches ou cuillères à polage, 12 boîtes de 12 couteaux, service à découper, service à thé, 4 boîtes ménagères, un huilier, six bouts de table, pincés à sucre et glaces de différentes grandeurs.
On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(905)

A VENDRE
D'OCCASION,
Un très-bon Piano
Prix 200 fr.
S'adresser rue de la Croix-Verte, n° 55.
(894)

Étude de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine.

VENTE MOBILIERE
Par suite de faillite.

A la requête de M. Ludovic Proust, syndic de la faillite du sieur Jules Clée, marchand de nouveautés à Doué-la-Fontaine,
Il sera procédé, par le ministère dudit M^e BOURASSEAU, le lundi 1^{er} décembre au huit cent quatre-vingt-quatre, à midi, à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de marchandises de haute nouveauté, draperies, soieries, lainages, cotonnades, couvertures, meubles, literie et autres objets.
On paiera comptant, plus 6 0/0.

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A CÉDER
DE SUITE

Pour cause de changement de position,
UN
MAGASIN DE MERCERIE
Bonnelerie, Chaussures et Confections, Parfaitement achalandé,
Situé dans un chef-lieu du canton de l'arrondissement de Saumur.

On vendrait également la maison où s'exploite le fonds de commerce, au gré du cessionnaire.
Facilités de paiement.
S'adresser audit M^e TAUGOURDEAU, notaire.
(875)

A AFFERMER
A TITRE DE FERME

Pour la Toussaint 1885
1^{er}. LA FERME DE COURBETTE, située à Courbette, commune d'Allonnes, exploitée par le sieur Joseph Méchine ;
2^{es}. LA FERME DE LA CARPENTERIE, située à Courbette, commune d'Allonnes, exploitée par le sieur Auguste Fournier.
S'adresser à M. LE HOUX, à Courbette.
(842)

A VENDRE
BRANCHES D'ÉTAUSSES

Essence de saules, fresnes et ormeaux
Dans la prairie de Presle, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.
S'adresser à M. BOUVET-LADEBAY, au château de Moc-Baril.
(459)

A VENDRE
UN PRESSEUR TROYEN

Tirant de 8 à 12 barriques.
S'adresser à M. Marie Poirron, à la Rochecoutant, commune de Tigné, par Vihiers.
(877)

A VENDRE
Voiture de voyageur de commerce

En très-bon état.
S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.
Magasins PICHAT, place du Roi-René.
(831)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des RÉPARATIONS.

9, rue Courcouronne, 9,
A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.
Trois jours par semaine sont réservés pour les envois.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN
40, rue Saint-Nicolas, Saumur
Renseignements Commerciaux

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.
S'adresser au bureau du journal.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GABREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.
(235)

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.
Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGLURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.
Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^ls de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Crédit à tout le Monde

PAR
L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,
ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

UN MILLION DE RECETTES

GRANDE ENCYCLOPÉDIE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, nouvelle édition ornée de 2,500 gravures. Renfermant 30 PLANCHES CHROMO, 10 COULEURS données gratis à tous les lecteurs. Cette œuvre d'utilité résume les matières contenues dans des centaines d'ouvrages savants qu'il serait difficile et coûteux d'acquérir.

HYGIÈNE — MÉDECINE USUELLE — PHARMACIE DOMESTIQUE — JARDINAGE — ART VÉTÉrinaire — GÉOMÉTRIE — HISTOIRE NATURELLE
Pâtisserie, Cuisine bourgeoise, Confiserie, Falsification, Agriculture, Physique et Chimie, Connaissances usuelles, etc.
Un nombre considérable de recettes utiles — 50 centimes la série — une série par semaine.
Réclamer chez tous les libraires la 1^{re} série vendue 10 centimes seulement à titre d'essai ou adresser 60 centimes à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris, pour recevoir franco les séries 1 et 2.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 NOVEMBRE 1884.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|--------------------------------------|-----------------|----------------|---------------------------------------|-----------------|----------------|--|-----------------|----------------|-----------------------------------|-----------------|----------------|
| | Clôture précéde | Dernier cours. | | Clôture précéde | Dernier cours. | | Clôture précéde | Dernier cours. | | Clôture précéde | Dernier cours. |
| 3 % | 78 80 | 78 95 | Est | 770 | 767 50 | Obligations. | | | Gaz parisien | 524 | 524 |
| 3 % amortissable | 80 40 | 80 35 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1237 50 | 1235 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 513 | 513 | Est | 368 25 | 368 50 |
| 3 % (nouveau) | 81 50 | 81 50 | Midi | 1165 | 1160 | — 1865, 4 % | 520 | 520 | Midi | 376 1 | 375 75 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 108 55 | 108 60 | Nord | 1655 | 1652 50 | — 1869, 3 % | 405 50 | 406 50 | Nord | 395 1 | 396 |
| Obligations du Trésor | 512 50 | 510 | Orléans | 1312 50 | 1322 50 | — 1871, 3 % | 394 50 | 396 | Orléans | 376 25 | 376 50 |
| Banque de France | 5200 | 5198 75 | Ouest | 825 | 830 | — 1875, 4 % | 510 | 510 | Ouest | 377 | 376 |
| Société Générale | 452 50 | 452 50 | Compagnie parisienne du Gaz | 1520 | 1520 | — 1876, 4 % | 509 50 | 510 | Paris-Lyon-Méditerranée | 379 50 | 379 50 |
| Comptoir d'escompte | 955 1 | 955 | Canal de Suez | 1905 | 1905 | Bons de liquid. Ville de Paris | 619 | 619 | Paris-Bourbonnais | 377 30 | 377 |
| Crédit Lyonnais | 521 25 | 520 | C. gén. Transatlantique | 500 | 500 | Obligations communales 1879 | 448 | 448 | Canal de Suez | 573 | 573 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1300 | 1305 | | | | Obligat. foncières 1879 3 % | 444 | 444 | | | |
| Crédit mobilier | 245 | 248 75 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans | | | Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884) | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|------------------|------------|-----------------|------------------|-------------------------------|-------------|------------------|------------------|--|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | |
| | | | Mixte matin. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Omn. matin. | Mixte matin. | Mixte soir. | Omn. soir. | Direct. soir. | |
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | | | | | | | | | | | | |
| 6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) | | | | | | | | | | | | |
| 9 — 13 — matin, omnibus-mixte. | | | | | | | | | | | | |
| 1 — 25 — soir, | | | | | | | | | | | | |
| 3 — 32 — — express. | | | | | | | | | | | | |
| 7 — 15 — — omnibus. | | | | | | | | | | | | |
| 10 — 26 — — omnibus (s'arrête à Angers). | | | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | | SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS | | | | | THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR | | | | |
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. | | | | | | | | | | | | |
| 8 — 21 — — omnibus. | | | | | | | | | | | | |
| 9 — 37 — — express. | | | | | | | | | | | | |
| 12 — 48 — — soir, omnibus-mixte. | | | | | | | | | | | | |
| 4 — 44 — — | | | | | | | | | | | | |
| 7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste. | | | | | | | | | | | | |
| 10 — 24 — — | | | | | | | | | | | | |
| Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures. | | | | | | | | | | | | |
| | | | Saumur. (départ) | Montreuil-Bellay | Lernay | Brion-s.-Thouet | Thouars (départ) | Brion-s.-Thouet | Lernay | Montreuil-Bellay | Saumur (arrivée) | |
| | | | 6 05 | 7 24 | 1 15 | 3 45 | 5 40 | 8 58 | 1 07 | 4 20 | 7 45 | |
| | | | 6 53 | 7 55 | 2 2 | 4 50 | 5 58 | 9 10 | 1 19 | 4 30 | 7 57 | |
| | | | 7 02 | 8 02 | 2 11 | 4 8 | 6 07 | 9 18 | 1 28 | 4 37 | 8 07 | |
| | | | 7 16 | 8 09 | 2 19 | 5 4 | 6 09 | 9 45 | 1 52 | 5 04 | 8 30 | |
| | | | 7 29 | 8 22 | 2 32 | 5 19 | 7 23 | 10 39 | 2 28 | 5 40 | 9 06 | |
| | | | | | | | | | | | | |